

**BILAN DE LA PERIODE 2009-2013  
DE LA COMMISSION « SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE »  
au regard des avis adoptés par le Cnis en janvier 2009**

**POUR DEBAT EN COMMISSION LE 22 AVRIL 2013**

---

*Ce bilan est un projet de texte soumis à la discussion en commission du 22 avril 2013, il pourra donc évoluer. De plus, il sera actualisé en fin d'année en vue d'une publication du bilan du Cnis portant sur l'ensemble des avis adoptés en janvier 2009 pour la période 2009-2013.*

**Cadrage européen pour la période 2009-2013 :**

Principaux textes européens qui fondent les enquêtes et rapports européens :

Règlement cadre N°2223/96 pour l'établissement des comptes nationaux, modifié par le règlement N° 715/2010 : Le Système européen des comptes (SEC), Commission européenne, 1995 reste le système comptable de référence pour l'ensemble des concepts et méthodes de comptabilité nationale en « base 2005 » (publiés depuis 2011). Une nouvelle version du SEC (dite « SEC 2010 ») sera mise en œuvre lors de la publication de la base 2010 en 2014

Règlement (UE) N°501/2004 sur les comptes financiers trimestriels des administrations publiques

Règlement (UE) N° 184/2005 sur les statistiques concernant la Balance des Paiements, les échanges internationaux de services et les investissements directs étrangers,

Décision du Conseil N° 2006/856/EC créant le Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements de l'UE (CSFMB)

Règlement N°716/2007 sur les structures et activités des filiales étrangères dit FATS

Règlement N° 97/2009 relatif au module flexible instauré par la refonte du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises

Règlement du Conseil (UE) N° 479/2009 sur l'application du protocole sur la procédure de déficit excessif, amendé en 2010 sur la qualité des statistiques dans le contexte de cette procédure

Décision du Conseil N° 2010/196/EU sur les services d'intermédiation financière mesurés indirectement

## **Rappel des principales orientations 2009-2013 du Cnis**

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Système financier et financement de l'économie » déclinées ici sont une reformulation synthétique des avis du Cnis qui avaient été adoptés pour le moyen terme 2009-2013<sup>1</sup>

Il s'agit :

1. d'améliorer la connaissance du secteur financier, au cours du moyen terme 2009-2013, à l'aide des recommandations qui étaient attendues des travaux du groupe de travail visant à prolonger **pour le secteur financier**, la réflexion du précédent groupe de travail sur « **Les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes** »,
2. d'affiner et compléter l'information disponible sur **financement des petites et moyennes entreprises (PME)**, une fois établie la définition des PME et des entreprises de taille intermédiaire,
3. que soient explorées les possibilités d'apprécier au niveau local les conditions d'accès au crédit et notamment de tarification pour mieux apprécier **le financement des PME, l'exclusion bancaire et le surendettement**,
4. de préciser les concepts utiles et les informations à élaborer par le système statistique public et la Banque de France sur le **micro crédit dans le cadre d'un groupe de travail**,
5. d'être attentif aux incidences statistiques du nouveau dispositif prudentiel sur les assurances en application de la directive Solvabilité II et, que **les statistiques produites par l'ACAM sur les assurances comme sur les mutuelles** soient plus largement diffusées aux acteurs du système statistique public qui en feront la demande
6. de mieux quantifier les flux liés à la mondialisation et consolider les statistiques sur les échanges internationaux de services, grâce notamment aux statistiques d'activités économiques des filiales de **groupes étrangers (Fats Inward) et de groupes français (Fats Outward)**, mais également en préservant la qualité des statistiques de commerce extérieur en données physiques,
7. d'étudier, dans le cadre d'un groupe de travail, une fois précisées par la Banque de France, les modalités et **les conditions de mise à disposition des données individuelles anonymisées du secteur financier aux chercheurs**, les procédures et les techniques pouvant être mises en œuvre à cet effet, dans le respect des législations nationales et européennes en matière de secret statistique, en s'inspirant des pratiques suivies dans d'autres pays européens,

\*\*\*\*\*

### **I - Bilan des avis de moyen terme 2009-2013 relatifs à la commission**

1. **Améliorer la connaissance du secteur financier en s'appuyant, pour les groupes financiers, sur les réflexions des travaux du groupe de travail du précédent groupe sur « Les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »**

Un groupe de travail présidé par Gilles de Margerie avait été constitué pour examiner les possibilités de transposition des recommandations du groupe présidé par Edouard Salustro. Le rapport, finalisé en décembre 2009, sur les statistiques des groupes financiers préconisait principalement :

- de mettre en place des règles et des modalités d'échanges d'informations entre notamment l'Insee et la Banque de France

---

<sup>1</sup> Rapport du Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis de la formation Monnaie, Finance, Balance des Paiements et Avis général Statistiques d'entreprises n°2

- d'approfondir le niveau de détail des activités financières en préalable à tout profilage des groupes financiers, lequel préconise une analyse en division opérationnelle de groupe (DOG). C'est pourquoi un autre groupe, présidé par Alain Duchâteau, a travaillé dans ce sens et remis ses conclusions sur les possibilités de mesure des **lignes de métiers bancaires** en mai 2012. Le rapport dresse un état des lieux de l'existant en matière d'information par lignes de métiers des grandes banques françaises au regard notamment du cadre comptable qui régit la communication dans ce domaine, expose les besoins supplémentaires des utilisateurs et les éventuelles limites exprimées par les producteurs de ces données et fait diverses recommandations à l'égard des autorités et des banques afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques bancaires par ligne de métier. Ce travail a fait l'objet d'une **communication** auprès des banques, institutions et médias spécialisés dans le domaine.

Suite à ce rapport, un important travail a été réalisé par l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel) et la Banque de France : affinement de la publication de statistiques annuelles sur les lignes de métiers bancaires, détermination d'un périmètre de la **banque de détail en France** et analyse des données nécessaires à l'**établissement d'un compte d'activité** correspondant.

Le rapport « Statistiques sur les groupes financiers<sup>2</sup> » a permis également de comprendre les **écarts** entre la vision du comptable national centrée sur la **valeur ajoutée** du secteur financier et celle définie par la comptabilité bancaire qui est le **produit net bancaire**. Le chiffrage a permis d'expliquer que l'écart tient aux différences de classement des opérations entre les deux exercices.

L'explicitation du passage de la valeur ajoutée des banques à leur Produit Net Bancaire (PNB) fait maintenant l'objet d'une publication annuelle : Diffusion au mois de juin N+1 des données relatives à l'année N (cf. [fiche 16 sur les intermédiaires financiers](#) dans l'édition 2012 de l'*Économie Française*).<sup>3</sup>.

## 2. Mieux quantifier les flux liés à la mondialisation et consolider les statistiques sur les échanges internationaux de services, grâce notamment aux statistiques d'activités économiques des filiales de groupes étrangers (Fats Inward) et de groupes français (Fats Outward), mais également en préservant la qualité des statistiques de commerce extérieur en données physiques

- La mesure des flux d'opérations sur titres a été considérablement affinée par le développement d'un système de collecte et de traitement de l'information « titre-à-titre » qui permet de décomposer les flux par agent, instrument, maturité, pays, sur base trimestrielle. Le croisement des statistiques d'émission et de détention permet d'estimer les évolutions des flux prêteurs/emprunteurs, entre agents domestiques et vis-à-vis du reste du monde ;
- Les flux sur instruments financiers dérivés sont mesurés via une collecte mise en place en 2011, conforme aux prescriptions du manuel de balance des paiements, qui permet de décomposer flux de trésorerie et de valorisation, dans un cadre renforçant la cohérence entre balance des paiements et comptes nationaux ; cette collecte permet en outre de compléter le recensement des services exportés et importés par le secteur financier.
- Deux enquêtes, l'une consacrée aux créances commerciales et l'autre aux dettes non commerciales hors titres des agents non financiers, intégrant la distinction entre groupe et hors groupe, ont été mises en place pour contribuer aux lignes « investissements directs » et « autres investissements » ;
- Les statistiques d'investissements directs bénéficient désormais du réseau « FDI network », constitué pour promouvoir l'échange d'informations entre pays de l'union européenne : échanges ponctuels sur les flux qui excèdent 1 Md euros et dont la contrepartie est localisée en union européenne ou, dans le cadre d'un exercice annuel (depuis 2012), par échange des principales positions bilatérales entre pays de l'U.E.
- Concernant les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), la méthodologie a fait l'objet de discussions dans le cadre de la préparation du SNA2008. Celle-ci se réfère essentiellement à la méthodologie ESA95 tout en ouvrant la possibilité d'intégrer la structure de maturité et le risque de défaut des prêts et dépôts dans l'établissement du taux de référence. D'autres aspects (traitement des encours libellés en devises étrangères) ont

<sup>2</sup> Rapport Cnis n°119, février 2010

<sup>3</sup> Voir également Insee Première n°1285, février 2010, « L'activité bancaire mesurée par les banques et la comptabilité nationale »

également été examinés. Une *task force* européenne mise en place dans le cadre de ces préparatifs a proposé qu'un premier exercice de calculs des SIFIM selon les alternatives méthodologiques issues de ses réflexions soit étalonné sur la base des résultats de la méthodologie en vigueur. Parallèlement dans le cadre de la mise en œuvre de la version 6 du Manuel de la balance des paiements, les flux résidents – non résidents des SIFIM seront évalués et ventilés en cohérence avec le cadre ainsi perfectionné de la méthodologie des comptes nationaux.

- Concernant les statistiques externes du secteur des assurances, des travaux sont engagés sur les flux sur instruments financiers dérivés pour recenser les échanges de services d'assurances transfrontière de ce secteur et compléter les collectes déjà existantes, relatives aux investissements directs, aux opérations sur titres et autres flux financiers, qui assurent d'ores et déjà une couverture représentative des flux internationaux de ce secteur institutionnel.
- La Banque de France, en étroite coordination avec l'INSEE, a mis en œuvre à compter de 2009 la collecte des FATS INWARDS et OUTWARDS. S'agissant des FATS du secteur bancaire, cette collecte s'appuie sur un nouvel état conçu avec le Secrétariat général de l'ACP
- L'amélioration de la mesure des échanges internationaux de services a été assurée par le déploiement de l'enquête ECEIS (enquête sur les échanges internationaux de services) intégrée en balance des paiements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette enquête, qui cible les entreprises de taille moyenne, pallie la disparition des informations issues des systèmes de paiement et permet de compléter l'information collectée auprès des déclarants directs généraux, qui sont les plus grandes entreprises.

### **3. Affiner et compléter l'information disponible sur financement des petites et moyennes entreprises (PME), une fois établie la définition des PME et des entreprises de taille intermédiaire**

L'avis traduit la demande adressée en 2008 qui portait sur le coût et l'accès du crédit aux PME, ainsi que sur leurs structures de financement. Des questions étaient posées sur les possibilités de distinction des PME indépendantes par rapport à celles appartenant à des groupes. De nombreuses sources existent, une question était de savoir si elles étaient en capacité de rendre compte de l'existence ou non d'un « credit crunch ». La question de la confrontation entre ce que restituent ces sources et la perception des acteurs était au centre du questionnement. Dans le même temps était diffusé le décret d'application de la LME relatif à la nouvelle définition de l'entreprise et la décomposition en catégories.

Les différentes présentations qui ont eu lieu sur le sujet depuis 2009, ont mis notamment en évidence l'existence d'un grand nombre de sources dispersées suivant les producteurs. La Banque de France a mis en place une diffusion régulière sur son site regroupant les différentes sources. Les crédits aux entreprises ventilés par secteur d'activité, taille, catégorie juridique et résidence font l'objet d'une diffusion par un « Stat Info ». Il distingue également les PME selon leur indépendance ou leur appartenance à un groupe.

Les sources présentées concernent :

- les encours des crédits aux TPE et aux PME, mensuel pour les PME, trimestriel pour les TPE, désormais traités de façon à distinguer les PME indépendantes de celles appartenant à un groupe, chiffres issus de la centralisation des risques,
- les crédits nouveaux distribués.
- une enquête trimestrielle, réalisée par la Banque de France, auprès des banques sur la distribution du crédit faisant ressortir les évolutions respectives de l'offre et de la demande de crédits et qui distingue les PME des grandes entreprises
- une enquête trimestrielle auprès des PME et ETI sur leur accès au crédit en France mise récemment en place par la Banque de France
- une enquête semestrielle, publiée par Oseo informe sur les principaux freins à l'investissement des PME

- la BCE mène aussi une enquête auprès d'un échantillon de PME de chaque pays sur leurs conditions d'accès aux financements bancaires,
- enquête ponctuelle européenne sur l'accès au financement des PME d'au moins 10 salariés, réalisée en 2010 par l'Insee.
- une enquête mensuelle publiée par l'AFTE (association française des trésoriers d'entreprise) informe sur la situation de trésorerie des grandes entreprises, les marges bancaires, les résultats de leur recherche de financements

Le suivi du taux d'intermédiation par type d'entreprise semblait être une base utile de suivi des besoins potentiels de recours au crédit des ME, notamment des micro-entreprises.

#### **4. Explorer les possibilités d'apprécier au niveau local les conditions d'accès au crédit et notamment de tarification pour mieux apprécier le financement des PME, l'exclusion bancaire et le surendettement**

La question de la définition du **surendettement** se posait alors que les demandes européennes s'exprimaient. Le suivi des plans de surendettement ne couvrait pas l'ensemble des ménages, ni d'apprécier les retards de paiement. De même, la définition de l'exclusion bancaire et exclusion sociale se posait. Les statistiques régionales sur l'implantation des services bancaires étaient soulevées également.

La « loi Lagarde » du 1<sup>er</sup> juillet 2010 sur le crédit à la consommation a conduit la Banque de France à refondre un certain nombre des statistiques de surendettement et à suspendre provisoirement, dans cette attente, la déclinaison de ces statistiques aux échelons départemental et régional.

Cette déclinaison, de nouveau disponible, est communiquée annuellement aux membres des commissions à l'occasion de l'élaboration de leur rapport d'activité. Ces rapports et les statistiques correspondantes seront mis en ligne en mai 2013 sur le site Internet de la Banque de France en y incluant des ventilations supplémentaires par rapport aux données publiées antérieurement.

Le premier volet du baromètre décrit les tendances enregistrées, c'est-à-dire les principales évolutions en matière de dépôt des dossiers de surendettement au cours des cinq dernières années

#### **5. Préciser les concepts utiles et les informations à élaborer par le système statistique public et la Banque de France sur le microcrédit dans le cadre d'un groupe de travail**

En 2008, l'Observatoire de la microfinance, faisait part de ses difficultés à réaliser son premier rapport sur le microcrédit professionnel et personnel : difficultés de définition, d'identification des acteurs du micro-crédit, porté par des banques mais aussi par le secteur associatif. Le microcrédit semblait devoir se développer à la fois sous l'impulsion d'une « Initiative européenne pour le développement du microcrédit » et en France notamment par le développement de l'auto-entreprenariat.

Le groupe de travail, constitué fin 2009, présidé par Pierre Valentin, a été mandaté pour explorer deux axes : recenser les microcrédits et mieux connaître les micro-entreprises bénéficiaires, notamment les auto-entrepreneurs. Le rapport remis fin 2010 propose une définition, une méthode de collecte, en recommandant qu'elle soit effectuée par la Banque de France. Il préconise également la réalisation d'une enquête pour comprendre les motifs de cessation. Enfin, il souhaitait qu'un travail de clarification et de mise en cohérence de la statistique des créations d'entreprises soit entrepris pour fiabiliser et rendre plus lisibles les statistiques de la démographie d'entreprises.

Depuis, la Banque de France, a mis en place une collecte dont elle diffuse annuellement les résultats en milieu d'année n pour l'exercice n-1.

#### **6. Être attentif aux incidences statistiques du nouveau dispositif prudentiel sur les assurances en application de la directive Solvabilité II et, que les statistiques produites par l'ACAM sur les assurances comme sur les mutuelles soient plus largement diffusées aux acteurs du système statistique public qui en feront la demande**

Un dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances et les mutuelles a été mis en place par la Banque de France alimenté par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). L'harmonisation de la méthodologie et des traitements statistiquement permet de préparer une nouvelle base pour répondre à la demande de reportage de Solvabilité II de la BCE, lié au sujet de la stabilité financière. Par ailleurs, le renforcement des échanges de données avec l'Insee a permis d'améliorer le chiffrage de la production des services d'assurance dans les comptes non financiers.

La diffusion est plus large : des « Stat Info » publient des données sur ce secteur et des données agrégées pour la zone euro ont été mises à disposition par la Banque Centrale Européenne à partir de juin 2011. Par ailleurs, de nouvelles statistiques harmonisées pourront être établies notamment, mais pas seulement, à partir du reporting "Solvabilité II" auquel seront assujetties les entreprises d'assurance.

7. **étudier, dans le cadre d'un groupe de travail, une fois précisées par la Banque de France, les modalités et les conditions de mise à disposition des données individuelles anonymisées du secteur financier aux chercheurs, les procédures et les techniques pouvant être mises en œuvre à cet effet, dans le respect des législations nationales et européennes en matière de secret statistique, en s'inspirant des pratiques suivies dans d'autres pays européens,**

La Banque de France a défini et mis en ligne sur son site les conditions pratiques de mise à disposition des organismes de recherche des statistiques individuelles relatives aux institutions financières. dans le respect de la réglementation, concernant la confidentialité de ces données, édictée par le SEBC.

## **II - Travaux émergents ou non prévus au moyen terme**

Le Cnis s'est réorganisé en 2009, les formations étaient organisées suivant la structure du service statistique public. Les commissions thématiques visaient une logique de demande et non d'offre. Ainsi, **cette commission** a repris l'ensemble des questions traitées par l'ancienne formation Monnaie, Finances, Balance des paiements **et s'est élargie aux questions de financement et d'endettement des acteurs non financiers ainsi que de l'assise statistique nécessaire aux comptes nationaux pour les acteurs financiers et les comptes financiers des acteurs non financiers.**

C'est pourquoi les comptes annuels non financiers et financiers font l'objet d'une présentation conjointe par l'Insee et la Banque de France. Il a été demandé que soit étudiée la possibilité de dresser **un tableau d'ensemble du financement de l'économie** décrivant notamment la place des marchés et des différents intermédiaires, à présenter à l'occasion de la publication annuelle du bouclage macro financier.

Par ailleurs, la présentation relative aux **indicateurs de déséquilibre macroéconomiques** qui se met en place au niveau européen générera peut-être quelques besoins statistiques nouveaux pour améliorer leur comparabilité à l'échelle européenne. Les indicateurs sont diffusés sur le site d'Eurostat : [Tableau de bord sur les déséquilibres macroéconomiques](#)

La question du financement des **collectivités locales** a été abordée. Les sources ont été présentées. Actuellement, l'information sur l'endettement des collectivités locales se limite au stock et aux flux de dette pour chaque collectivité. Des travaux d'amélioration sur l'information relative à la dette financière des collectivités sont attendus. Il a été souhaité une mise à disposition publique d'une information agrégée sur la **structure et les conditions d'endettement des collectivités locales** (avis 2012).

Le Conseil avait demandé une expertise sur les statistique **d'emploi et rémunération dans le secteur bancaire** : plusieurs présentations en commission du Cnis ont permis de fournir des éclairages sur l'emploi, les inégalités de rémunérations bancaires et sur les bonus.

L'emploi a été présenté par la FFB selon le type de réseau, l'implantation régionale, les caractéristique des salariés ... Des questions de comparabilité et de cohérence avec les sources de la statistiques publique ont été soulevées, qui a conduit le Conseil à souhaiter que ces données soient harmonisées sur l'ensemble du secteur bancaire. Le Conseil a été très intéressé par les présentations sur les rémunérations et les bonus issus du rapport Camdessus. Il demandait que soit étudiée la possibilité de comparer **l'emploi et les rémunérations par grande ligne de métier** et de pouvoir faire des comparaisons avec les autres activités, et notamment d'analyser la distribution de la masse salariale en fonction des déciles de rémunérations. L'ACP devait reprendre la compétence de suivi de ces rémunérations dans le cadre de la régulation bancaire et financière.

### III – Rappel des principales suites attendues du MT 2009-2013

D'importantes avancées statistiques ont été réalisées pour décrire le **patrimoine des ménages** ainsi que leurs comportements financiers. Les avancées en termes de comparaisons internationales des comportements des ménages ont été réalisées grâce à la mise en place de l'enquête [Household Finance and Consumption Survey](#) qui a donné lieu à une étroite coopération entre la Banque de France et l'Insee. (avis 2013) et dont les résultats viennent d'être publiés sur le site de la BCE

Il est souhaité que la Banque de France et l'ACP fassent un point régulier sur les réponses données aux recommandations du rapport du Cnis sur **les lignes de métiers bancaires** (avis 2013)

Communication régulière sur le suivi du crédit aux entreprises pour les **PME** et pour les **TPE**

Par ailleurs, il a été demandé

- un point régulier sur le dispositif de production de statistiques **sur l'emploi et les rémunérations y compris les bonus dans le secteur financier** (avis 2013),
- que la présentation des études sur la **détention des actions du CAC 40 par les agents non résidents soit élargie à l'ensemble des sociétés cotées** (avis 2013),

Le passage au nouveau système de référence de comptabilité nationale (SEC2010) va avoir des effets notamment sur la **partie financière de la comptabilité nationale** qui seront suivi dans la Commission. Il est rappelé aussi la demande d'**un tableau d'ensemble du financement de l'économie décrivant la place des marchés et des différents intermédiaires**.

Adoption à venir de **la catégorie d'entreprise** dans les statistiques d'entreprises pour le calcul des encours de crédits et pour construire une base de données au niveau européen sur les groupes financiers (CR nov 2013).

Dans la période quinquennale à venir, **répondre à des demandes de rapportage européen avec des données statistiques à mettre en cohérence avec la nouvelle base des comptes (ESA 2010), notamment :**

- amélioration des statistiques sur la titrisation
- détail accru des crédits aux SNF :
  - o ventilation des encours par taille d'entreprise ou par montant unitaire des crédits
  - o recensement des lignes de crédit accordées...